

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 17 Février

## L'attentat du café Terminus

Le nouvel attentat commis lundi par la secte anarchiste sur les paisibles consommateurs du café Terminus, est-il une sanglante réponse à l'exécution de Vaillant, ou bien faut-il y voir simplement le fait isolé d'un vulgaire malfaiteur ? Question inutile, en vérité, que ne manquera pas cependant de se poser un bon nombre de gens. Douze citoyens, désignés par le sort, ayant décidé, dans leur âme et conscience, que Vaillant méritait la mort, la Société se devait à elle-même d'appliquer cette sentence, sans se préoccuper de savoir si, dans les circonstances actuelles, la justice était d'accord avec la prudence.

Il ne faut donc rien regretter et nous ne devons pas connaître ces petites habiletés et ces tempéraments, quand il s'agit de réprimer des crimes aussi odieux.

Celui de lundi est bien significatif. Vaillant pouvait se figurer qu'il frappait en plein cœur le régime parlementaire et le gouvernement en lançant sa bombe en pleine séance de la Chambre des députés ; c'est une catégorie de gens qu'il visait, tandis que l'anarchiste de lundi déclarait la guerre à la société tout entière, en répandant la mort dans la foule anonyme. Il s'est ainsi classé de lui-même au rang de ces animaux malfaisants qu'on doit supprimer sans pitié.

Il est impossible, quand on parcourt la liste des victimes de l'explosion du café Terminus, de ne pas faire cette remarque : comment, voilà des gens qui prétendent agir par amour de l'humanité, qui se disent poussés par la commisération en faveur des humbles, des déshérités, des misérables, et leurs premières victimes sont des petits employés, des travailleurs, des femmes inoffensives, des enfants !

Devant les crimes aussi froidement conçus et exécutés, on se prend à regretter la jus-

lice populaire, qui fait une foule se ruer sur le meurtrier et le déchirer en pièces. Sans doute, elle est aveugle, barbare et primitive, cette justice, mais elle est prompte !

Au lieu de cela, nous allons assister de nouveau à ce spectacle écœurant, des longs interrogatoires, des instructions minutieuses, des pourvois, des jugements préparatoires, puis une fois la cause entendue, nous subissons les plaidoyer *in extremis*, les testaments anticipés, les interviews sentimentales et nous ne savons quoi encore, jusqu'au jour trop tardif de l'expiation suprême.

Alors à ce moment-là, quand l'opinion publique sera revenue au calme, quand le condamné aura été grandi aux yeux de la foule par la terrible épreuve morale de la cellule, et de la mort patiemment attendue, quand on connaîtra les larmes de sa mère et les plus petites misères de sa vie, il sera mûr pour la dignité de martyr.

Les socialistes le pleureront et les anarchistes... le vengeront. Car c'est une religion nouvelle — si ce n'est pas profaner ce nom que de l'appliquer dans ce cas, — qui tend à s'implanter parmi nous. Ne voit-on pas les dévots de l'anarchie défilant devant la tombe de Vaillant aux cris de vive la Commune ! et sous l'escorte d'un député socialiste de la Seine, et le criminel de lundi n'a-t-il pas répondu cyniquement à un gardien de la paix qui lui disait : « Vous auriez pu être blessé vous-même dans la bagarre. »

• Il y a un Dieu pour les anarchistes ! »

Eh bien ! s'il est une religion qu'il faille frapper, persécuter et détruire, c'est bien celle-là.

Que faisaient l'énergie du président du conseil et la fermeté du ministre de l'intérieur le jour où de semblables manifestations ont pu se produire sur la tombe de Vaillant ?

Le conseil des ministres s'est occupé, mardi, dit-on, de les interdire. Mais c'est déjà trop tard, car il faut déployer une vigilance de tous les instants, une volonté continue, une fermeté opiniâtre pour avoir raison de

tous ces agents de ruines et de mort qui menacent de détruire l'ordre social.

Ce n'est pas seulement le système répressif, si dur soit-il, que nous devons employer, c'est avant tout le système préventif, c'est un ensemble de mesures pour englober de plus en plus l'armée du mal, la parquer et la détruire.

En accomplissant cette tâche, le gouvernement aura l'approbation de tous les honnêtes gens et ce ne sera pas pour lui un mince encouragement.

J. QUERCITAIN.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 15 février 1894

Au début de la séance, M. Vaillant, à propos d'une rectification au procès-verbal, ayant voulu commencer une apologie du drapeau rouge qui est pour lui, dit-il, le drapeau national, M. le président l'interrompt vivement et lui retire la parole en l'invitant à quitter la tribune.

— Vos paroles, ajoute le président, ne seront pas mentionnées au *Journal Officiel*.

M. Vaillant regagne sa place au milieu d'un tumulte toujours croissant.

— Vous êtes l'apôtre de l'assassinat ! lui crie M. César Duval dans le bruit.

Les quelques députés socialistes qui sont présents applaudissent M. Vaillant.

L'incident s'apaise bientôt et le procès-verbal est adopté.

On revient à la discussion de la surtaxe sur les blés.

Après le discours de M. Labat, un libre-échangiste convaincu, qui demande à ses collègues, dans l'intérêt même des agriculteurs, de ne pas élever le prix du blé en augmentant le droit de douane, un grand nombre de voix réclament la clôture. Celle-ci est mise aux voix, mais l'épreuve étant douteuse, la discussion continue.

M. Delbet, le nouvel orateur qui occupe la tribune, gagne à ce vote douteux le droit de parler, mais non pas le plaisir d'être entendu, car le bruit des conversations générales couvre entièrement sa voix.

## SENAT

Séance du 15 février

Le président, M. Challemel-Lacour, donne lecture d'un décret qui retire le projet de loi sur

chiffre découpé à jour.

— Voyons, à qui le premier, demanda-t-il en tendant un numéro.

— A moi ! à moi ! répondirent cinq ou six voix masculines.

— Je vois que nous n'arriverons jamais comme ça, reprit-il en riant. Pour lors, honneur aux dames, les hommes après.

Il y eut bien quelques murmures, cependant les hommes s'écartèrent pour laisser passer les femmes, par lesquelles commencèrent la distribution des numéros et la prise des paquets.

Tout le monde servi, chacun alla prendre place sur le banc de bois qui courait le long du mur.

S'il faisait froid dehors, une atmosphère tiède régnait dans le local, qui avait conservé un peu de sa chaleur de la veille, et était, en outre, chauffé depuis une demi-heure, par un gros poêle de fonte placé dans l'enceinte réservée aux employés. Rien que par son ronflement sonore, il donnait déjà une douce sensation de bien-être.

Le directeur du bureau, celui qui estimait les nantisements, était placé derrière une cloison, afin d'empêcher les regards curieux d'arriver jusqu'à lui.

C'était de là que partait sa voix, annonçant les sommes offertes.

— Cinq francs, numéro 7 !... Trois francs, numéro 2 !... Six francs, numéro 4 !... etc., etc....

Rarement, ce matin-là, les prêts montaient plus haut que ce dernier chiffre.

Les titulaires de ces numéros répondaient :

— Bon.

les retraites proportionnelles déposé par le général Mercier.

Le Sénat déclare l'urgence sur une proposition de loi présentée au nom de la commission de l'Algérie par M. Franck Chauveau et qui a trait à la constitution de la propriété foncière en Algérie.

M. Jacques, sénateur d'Oran, critique longuement la proposition de loi soumise au Sénat. Elle sera, à ses yeux, d'une application très coûteuse et ne donnera que des résultats peu appréciables.

M. Franck Chauveau, rapporteur, soutient la thèse contraire. Il fait un long historique de la question. Il montre qu'on a eu le tort de considérer l'Algérie comme un prolongement de la France et les inconvénients qui sont résultés au point de vue politique de la loi fiscale de 1873.

Il établit que les propositions de la commission du Sénat ont pour but de simplifier la procédure, ruineuse pour les Arabes, instituée par cette loi.

Il demande à ses collègues de les voter ; c'est une réforme qui favorisera l'œuvre de colonisation et qui prouvera aux indigènes que la France veut les traiter avec bienveillance et avec justice.

## La Bombe du Café Terminus

Les confidences d'Henry

Après avoir fait connaître son identité, Emile Henry a voulu raconter dans quelles circonstances la bombe avait été jetée.

Il était à peu près neuf heures moins un quart, a-t-il expliqué à son compagnon l'inspecteur Duchâtel, quand je suis arrivé au café Terminus.

Tout en buvant un bock, je me demandais si j'allais faire sauter ces gens-là. Il y a peut-être des pauvres bougres qui n'ont pas le sou, là-dedans, des exploités.

Mais il faut te dire que les exploités qui sont résignés ne m'intéressent pas. Ce sont ceux-là qui arrêtent le mouvement d'émancipation. S'ils voulaient se révolter, ce serait bientôt fait des bourgeois.

Je tâtais ma bombe dans ma poche, je la promenaï depuis pas mal de temps, car, mon vieux Duchâtel, tu ne te doutes pas que le samedi-gras j'ai voulu aller la poser à l'Hôtel de Ville, où les bourgeois dansaient.

Malheureusement, je n'avais pas assez de galette pour m'acheter un sifflet, et, vêtu simplement, je n'ai pu me faufiler. Après avoir rôdé autour des portes, je suis allé à l'Opéra, où il y avait aussi bal.

Là, même affaire : j'ai bien pensé à louer un déguisement, mais toujours cette diable de question monétaire.

Ou bien :

— J'accepte !

Ou encore :

— Que ça ! Vous ne pouvez pas un peu plus, monsieur.

Puis ils quittèrent le banc et s'avançaient pour régulariser le prêt avec un autre employé chargé de l'inscription du nom et de l'adresse, et qui remettait aux emprunteurs l'argent en même temps que la reconnaissance.

Quelques fois, ô douleur, un paquet était rapporté à son propriétaire.

— On ne prête pas là-dessus, disait M. Désiré, auquel incombait cette tâche délicate ; ou bien : ça n'a pas une valeur suffisante.

Alors, timide et honteux, le pauvre diable se dépêchait de renouer les quatre coins du linge qui enveloppait son bagage, et les jupes empourprées, s'enqu Coast

Au bout d'une heure, les infortunés que nous avons vus stationner à la porte étaient presque tous expédiés ; le coup de feu du matin avait eu lieu, les employés pouvaient donc reprendre haleine.

Toutefois le service continuait, mais moins rapide.

Un grand silence s'était fait, car ceux qui attendaient avaient assez de s'entretenir avec leurs pensées, sans chercher à converser tout haut.

Soudain une petite voix argentine et pure comme du cristal rompit ce silence.

(A suivre.)

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 1

LA

## FEMME DU FOU

PAR

ALFRED SIRVEN

I

Par une froide et brumeuse matinée du mois de décembre 1865, une vingtaine d'individus, hommes et femmes, formaient queue devant le bureau du mont-de-piété de la rue Servan, dont la porte était hermétiquement close, quoique l'heure réglementaire, c'est-à-dire neuf heures, fût sonnée depuis dix minutes à l'intérieur même du bureau.

Il fallait que ces pauvres hères eussent bien besoin des quelques francs que l'administration allait peut-être daigner leur prêter, pour rester à affronter ainsi la bise aiguë qui cinglait leur peau et faisait grelotter leurs membres.

Sur la plupart d'entre eux, du reste, l'affreuse et noire misère étalait sa hideur : les habits décolorés et râpés jusqu'à la trame, les robes trouées et effiloquées montraient assez le dénûment complet dans lequel se trouvaient leurs propriétaires.

Aussi, presque tous n'étaient-ils porteurs que

de bien petits, bien minces paquets, renfermant quelques nippes ramassées au fond des malles et des armoires, où dont ils s'étaient débarrassés une demi-heure auparavant, ne gardant sur eux que le vêtement nécessaire pour pouvoir sortir décemment.

Le visage bleu, les mains gercées, ils attendaient avec impatience le moment où ils seraient enfin admis à rentrer, fixant constamment sur la porte leurs yeux où perlaient des larmes glacées. Plusieurs essayaient, par un piétinement continu, d'empêcher le sang de se figer dans leurs veines, car le brouillard, qui devenait de plus en plus intense, les gelait jusqu'à la moëlle des os.

Tout à coup les têtes se dressèrent, et quelques exclamations de joie se firent entendre. C'était la porte du bureau qui venait de s'ouvrir. La queue y disparut toute entière en moins d'une minute. Puis tous ceux qui la composaient s'approchèrent rapidement de la plate-forme en bois où se déposent les nantisements, chacun cherchant à passer le premier ; ce qui, ayant produit un peu de tumulte, la voix du directeur résonna puissamment :

— Monsieur Désiré, imposez donc silence, s'il vous plaît.

— Silence, nasilla M. Désiré, petit vieillard rondet, à mine débonnaire, chargé de prendre les nantisements et de distribuer les numéros.

On se tut aussitôt et l'ordre se mit dans les rangs.

M. Désiré, placé de l'autre côté de la plate-forme qui le séparait du public ainsi que tous les autres employés, ouvrit alors une boîte dans laquelle se trouvaient des fiches en fer blanc portant un



Alors je me suis rabattu sur l'Elysée, tout était noir, le père Carnot dormait sans doute. J'ai fait le tour, partout des flics ou des roussins comme toi, et puis les murs sont hauts, ma foi je suis revenu.

Et je suis allé l'autre jour à la gare Saint-Lazare.

Tout en réfléchissant, j'écoutais la musique que l'on faisait là, cela m'agaçait, m'énervait, je commandai un second bock et un cigare.

J'allumai mon cigare, je pris ma bombe je la plaçai entre mes jambes sous la table et avec mon londrès de deux sous j'allumai la mèche qui commença à brûler.

J'appelai le garçon, je payai et je jetai un coup d'œil sur la mèche, elle était à trois centimètres du trou.

Il était temps : C'est alors que je me suis levé, j'ai empoigné la porte de la main gauche et de la droite j'ai lancé ma marmite puis j'ai filé.

**La famille Henry**

La famille Henry est originaire de Nîmes où elle occupait une situation honorable.

Le grand-père d'Emile était fourreur ; il eut plusieurs enfants à qui il fit donner une solide instruction.

L'un d'eux, Fortuné, père de l'auteur de l'attentat du café Terminus, fut condamné à mort pour participation à la Commune.

Un autre, Charles, se fit ingénieur, et passa une partie de son existence à l'étranger.

La fille aînée du fourreur, M<sup>me</sup> A..., femme d'une rare beauté et d'une intelligence supérieure, vint habiter Paris et collabora à des revues d'enseignement ainsi qu'à certains journaux aux idées avancées ; l'une de ses filles épousa le demi-frère d'un dessinateur célèbre, universellement connu pour ses magnifiques illustrations de la Bible.

Une seconde fille du commerçant nimois épousa le marquis de C..., dont le nom a été rendu populaire par un des régiments de hussards de notre vieille armée ; elle eut de cette union une fille actuellement mariée au comte d'I..., officier supérieur de cavalerie et poète distingué, et depuis la mort de son mari la marquise de C... réside tantôt dans une propriété qu'elle possède près d'Aigues-Mortes, tantôt dans son vieil hôtel de Passy.

C'est là, dans cette antique demeure toute remplie de souvenirs de la famille du marquis de C..., qu'ont été en partie élevés les fils de l'ancien membre de la Commune qui ont si bien continué la tradition paternelle.

Chez la marquise de C..., les fils Henry trouvaient une coreligionnaire politique dans la personne de leur tante Maria, une petite bossue qui lançait à tout propos de terribles imprécations contre la société.

De longues promenades faites dans la voiture armoriée de la vieille marquise étaient coupées par des discussions philosophiques où il n'était question que des bienfaits de l'anarchie.

Cette tante Maria est morte en laissant à sa belle-sœur et à ses neveux une petite maison qu'elle possédait à Brévannes.

**L'enquête de la police**

M. Bernard, commissaire de police aux délégations spéciales et judiciaires, s'est préoccupé de reconstituer tout le passé d'Emile Henry.

Ce dernier, du reste, ne fait aucune difficulté, on le sait, pour fournir au magistrat d'utiles indications.

Les renseignements fournis sur l'anarchiste par ses anciens patrons sont excellents.

**Le Domicile d'Emile Henry**

On vient de découvrir l'adresse d'Emile Henry. Il demeurait villa Faucheux à Belleville. Dans sa chambre, où étaient un lit en fer, une table, deux chaises, se trouvaient de la poudre chloratée, de l'acide picrique et des balles. Henry se faisait appeler Dubois dans cette maison.

**Visiteur mystérieux**

Le parquet de Saint-Etienne a reçu, par communication télégraphique, la fiche anthropométrique du pseudo-Breton, l'auteur de l'attentat du café Terminus. Une enquête serait faite pour savoir si un individu venu dernièrement à Saint-Etienne et à Izieux visiter les groupes anarchistes ne serait pas le coupable. Le signalement de ce visiteur mystérieux correspond à celui de Emile Henry. Cet individu qui venait de Marseille, serait l'ami de Sébastien Faure dont il aurait annoncé l'arrivée à Saint-Etienne aux compagnons stéphanois.

**L'anarchiste Paul Bernard**

La police a arrêté, il y a quelques jours, un anarchiste des plus dangereux, nommé Paul Bernard, qui est, croit-on, un des auteurs de l'attentat du théâtre du Liceo, à Barcelone, et probablement un complice de Vaillant.

C'est samedi dernier que deux agents de la brigade des recherches dirigée par M. Fédée ont arrêté Paul Bernard. Ils l'ont aussitôt conduit au dépôt de la préfecture. En même temps ils prévenaient M. Meyer, juge d'instruction.

M. Meyer, par commission rogatoire, chargea M. Péchard, commissaire de police du quartier de la Monnaie, de faire une enquête sur le passé

de Bernard, et cette enquête établit que l'anarchiste avait participé à plusieurs attentats commis en Espagne ces temps derniers, notamment à celui du Liceo, à Barcelone. Dans son interrogatoire, Bernard a reconnu les faits.

Paul Bernard est âgé de trente-deux ans. Il est intelligent et il semble doué de beaucoup de sang-froid. Il a habité longtemps Barcelone et la police espagnole le considérait comme un anarchiste dangereux. Il faisait une propagande très active.

C'est chez lui, pendant trois mois, à Barcelone, que se réfugia Ravachol, après l'assassinat de l'ermite de Chambles.

Bernard ayant disparu subitement au lendemain de l'explosion du Liceo, la police française le soupçonna d'y avoir participé et le rechercha.

On voit que si les recherches ont été longues, elles ont abouti.

De nombreuses lettres d'anarchistes connus, tels que Constant Martin, Duprat, Sébastien Faure, ont été saisies sur Bernard et dans un de ses domiciles.

Parmi ces documents, il s'en trouve plusieurs qui établissent, paraît-il, la complicité de Bernard dans l'attentat du Palais-Bourbon, commis par Vaillant.

L'arrestation de Paul Bernard a jeté l'émoi dans le monde anarchiste. Bernard était, en effet, un des chefs du parti, celui certainement qui a exercé la plus grande influence depuis quatre ans.

Bernard a subi plusieurs condamnations pour provocation au meurtre, au pillage et à l'incendie ; la dernière est de novembre 1890. Il se réfugia alors à Barcelone et là fut le grand organisateur du parti anarchiste.

C'est lui qui organisa le complot de Xérès qui conduisit quatre compagnons à l'échafaud. Bernard fit alors dix-huit mois de prévention et faute de preuves, échappa à une condamnation.

Il revint alors à Barcelone. Il fut l'auteur principal de l'attentat contre le maréchal Martinez Campos, que Pallas exécuta et paya de sa vie. Il prépara enfin l'explosion du théâtre du Liceo.

Bernard a été arrêté aux Batignolles. Parmi les papiers trouvés sur lui, plusieurs lettres de Vaillant, sur lesquelles on garde le secret, mais établissent, paraît-il, sa complicité dans l'attentat du Palais-Bourbon.

Comme Bernard est l'auteur principal de l'explosion du théâtre du Liceo, et qu'il est Français, le procès pourrait être jugé à Paris, car l'extradition d'un Français ne peut être accordée à un pays étranger.

**INFORMATIONS**

**Conseil des Ministres**

Les Ministres se sont réunis jeudi matin en conseil de cabinet, au Ministère des Affaires étrangères, sous la présidence de M. Casimir-Périer.

Le Ministre de l'Intérieur a rendu compte des mesures prises pour empêcher les manifestations dans les cimetières.

Le Conseil a décidé le dépôt de deux projets de loi : l'un ouvrant un crédit de 120,000 francs pour l'Exposition d'Anvers, dont 20,000 francs réservés aux délégations ouvrières ; l'autre ouvrant au profit de l'Exposition de Lyon un crédit de 260,000 francs, dont 40,000 francs pour l'Exposition ouvrière et 20,000 francs pour les délégations qui seront envoyées à cette Exposition.

Le Ministre de la Guerre a annoncé que les deux compagnies de la légion étrangère destinées au Soudan seront prêtes à partir du 20 de ce mois.

Le sous-secrétaire d'Etat aux Colonies a pris les dispositions nécessaires pour que ces troupes quittent Oran le 21 ou le 22 février.

**Les victimes d'erreurs judiciaires**

Une question d'un haut intérêt est en discussion au Sénat ; il s'agit de l'indemnité à accorder aux victimes d'erreurs judiciaires. On ne peut contester la mesure équitable qui consisterait à allouer une indemnité à celui qui a été victime d'une telle erreur dès lors que son innocence a été proclamée à la suite de la révision du procès ; mais les avis se partagent lorsqu'on propose d'allouer la même indemnité aux prévenus acquittés par un jugement ou un arrêt ou à ceux qui bénéficient d'une ordonnance de non-lieu. Il paraît admissible, de prime abord, qu'une personne qui a subi, pendant un temps plus ou moins long, la détention préventive et qui ensuite est déclarée non coupable, soit indemnisée ; mais les difficultés surgissent quand on arrive à la pratique. Comment songer à rendre l'indemnité obligatoire ? N'y a-t-il pas des cas fréquents où l'acquiescement est prononcé faute de preuves suffisantes ; il est bien certain qu'alors aucune espèce de dédommagement ne saurait se justifier. Si, d'un autre côté, l'indemnité est facultative, on aurait alors deux catégories d'acquittés, avec ou sans indemnités, et le refus d'indemnité pourrait être alors considéré comme une condamnation morale. Il est impossible d'établir ces distinctions.

**Duel**

Une rencontre entre M. Waldeck-Rousseau et M. Frits de Fels a eu lieu ce matin à 11 heures. Le duel a eu lieu à l'épée. M. Waldeck-Rousseau a été légèrement blessé à l'avant-bras.

**La mort de M. Viette**

M. Viette, ancien ministre des travaux publics est mort, jeudi soir, à dix heures et demie, en son domicile, 137, boulevard St-Michel, succombant à une longue et douloureuse affection du foie.

**L'Empereur d'Autriche en France**

Vienne, 16 février.

La *Nouvelle Presse libre* annonce que l'Impératrice, en quittant Madère, ira à Nice ou à Menton, où l'Empereur viendra lui rendre visite, comme il l'a fait l'an dernier pendant le séjour de l'Impératrice à Territet.

**Le Serment devant les Tribunaux**

De nombreux incidents survenus en Cour d'assises relativement à la prestation du serment des témoins, ont provoqué au Sénat le vote d'une proposition de loi qui a pour but de modifier la formule du serment, en supprimant les mots : « Devant Dieu ».

Les bureaux de la Chambre ont nommé une Commission pour examiner cette proposition.

**Le Procès Cornélius Herz**

La première chambre du tribunal civil vient de rendre son jugement dans le procès intenté à Cornélius Herz, par le liquidateur judiciaire de la succession Reinach, par MM. Monchicourt et Lemarquis au nom des obligataires du Panama.

Le jugement déclare que les immeubles acquis sous le nom de M<sup>me</sup> Cornélius Herz ne l'ont été qu'en vertu d'une simulation dolosive, et qu'en réalité ils appartiennent au docteur Herz. Ils doivent donc rentrer dans le patrimoine de Cornélius Herz, et servir de gages à ses créanciers.

Le tribunal admet, en outre, l'intervention de M. Monchicourt et Lemarquis.

En ce qui touche les 600,000 francs reçus de la compagnie de Panama par le docteur Herz, le jugement déclare qu'il y a lieu de surseoir à statuer jusqu'à ce que la juridiction répressive se soit prononcée sur la plainte portée contre Cornélius Herz à raison de ce versement.

**L'Affaire Soubeyran**

Le parquet, après communication du rapport sommaire qui vient de lui être remis par l'expert Flory, a décidé la mise en liberté sous caution demandée par MM. de Soubeyran et Clerc. Cette caution a été fixée à 300,000 fr. pour M. de Soubeyran et à 800,000 fr. pour M. Clerc. MM. de Soubeyran et Clerc n'ont pas encore quitté la conciergerie.

L'instruction, qui sera probablement assez longue se poursuit activement.

**La Révolution au Brésil**

Rio-de-Janeiro, 15 février.

M. Ereas Galvao, ministre de la guerre par intérim, a donné sa démission.

La révolution gagne du terrain. L'Etat de Parana est aux mains des insurgés. L'Etat de San-Paulo incline à la révolution.

Une bataille est imminente entre les troupes du Président et les rebelles venant du Sud, qui marchent sur Rio-de-Janeiro.

La révolution a éclaté dans l'Etat d'Alagoas. Un conflit s'est produit entre les habitants et les troupes gouvernementales. Il y a eu de nombreux morts et des blessés.

L'amiral de Mello, à bord de la « República », croise devant Santos, dont le port est protégé par des torpilles de dynamite.

**Le feu à l'Exposition de Chicago**

Le feu a éclaté de nouveau dans l'enceinte de l'Exposition.

Il a pris dans le péristyle, entre la galerie des machines et la section de l'agriculture. Commencé à peu de distance en arrière de l'obélisque, il a bientôt détruit une partie de la colonnade.

La toiture, les ornements, les statues qui se trouvaient sur le fronton ont été consumés. Bientôt toute la partie supérieure du péristyle s'est effondrée, entraînant dans sa chute un superbe groupe équestre.

Les pompiers, gênés par la neige, ne purent maîtriser l'incendie qu'au bout de trois heures.

On est convaincu que le feu est l'œuvre d'un incendiaire.

**CHRONIQUE LOCALE**

Nous commençons aujourd'hui en feuilleton :

**LA FEMME DU FOU**

Par ALFRED SIRVEN

Nos lecteurs savent avec quel soin nous choisissons nos romans-feuilletons et l'œuvre nouvelle de M. Sirven est, plus qu'aucune autre, particulièrement attractive.

**Concours régional**

Voici le programme du Concours agricole qui aura lieu à Cahors du 9 au 17 juin prochain :

Ce programme comprend trois grandes divisions, sous les titres : 1<sup>o</sup> animaux reproducteurs ; 2<sup>o</sup> machines et instruments agricoles ; 3<sup>o</sup> produits agricoles et matières utiles à l'agriculture.

La première division comprend quatre classes, ainsi dénommées : espèces bovines, espèces ovines, espèces porcines, animaux de basse-cour.

L'espèce bovine se répartit en onze catégories : races limousines, de Salers, d'Aubrac, d'Angles, bazadaise, garonnaise pure, béarnaise, basquaises et d'Urt, de Lourdes, de Saint-Garons, d'Aure, gasconne, laitières pures autres que celles ayant une catégorie spéciale, enfin les garonnais-limousins.

L'espèce ovine embrasse huit catégories : les mérinos et métis, mérinos, la race lauraguaise, la race des Causses du Lot, la race de Larzac, les races de la Montagne-Noire et de Lacaune, les races françaises diverses pures non comprises dans les catégories précédentes, les races étrangères diverses pures, les croisements divers.

L'espèce porcine forme trois catégories : races indigènes pures ou croisées entre elles ; races étrangères pures ou croisées entre elles ; croisements divers entre races étrangères et races françaises.

Les animaux de basse-cour forment trois catégories, suivant qu'ils seront exposés : 1<sup>o</sup> par des aviculteurs de profession et éleveurs amateurs ; 2<sup>o</sup> par des agriculteurs propriétaires exploitant trente hectares et au-dessus ; 3<sup>o</sup> par les petits cultivateurs propriétaires, métayers ou fermiers exploitant moins de trente hectares.

Les animaux de basse-cour qui peuvent prendre part au concours sont les coqs et poules, les dindons, les oies, les canards, les pintades, les pigeons et les lapins.

Les machines et instruments agricoles qui forment la deuxième division du concours sont classés dans six catégories :

Première catégorie. — Appareils pour la préparation des fourrages, broyeurs d'ajoncs, coupeurs de brindilles, etc.

Deuxième catégorie. — Hache-paille pour petites exploitations.

Troisième catégorie. — Appareils destinés à la cuisson des racines et fourrages.

Quatrième catégorie. — Charrues vigneronnes à auge rigide ou à brancards.

Cinquième catégorie. — Rouleaux brise-mottes et pulvérisateurs.

Sixième catégorie. — Trieurs pour la préparation des semences.

Quant aux produits agricoles et matières utiles à l'agriculture, qui sont compris dans la troisième division, ils forment les huit catégories suivantes :

Première catégorie. — Vins récoltés dans les départements du Lot, de Lot-et-Garonne, de l'Aveyron, de la Dordogne et de Tarn-et-Garonne.

Deuxième catégorie. — Beurres.

Troisième catégorie. — Fourrages divers.

Quatrième catégorie. — Produits de pépinières.

Cinquième catégorie. — Fleurs de plantes d'ornement.

Sixième catégorie. — Expositions scolaires.

Septième catégorie. — Expositions collectives faites par les sociétés, les comices et les syndicats agricoles et horticoles.

Huitième catégorie. — Produits divers non compris dans les catégories précédentes.

Toutes les catégories sont subdivisées en nombreuses sections et sous-sections.

Les prix affectés aux animaux des espèces bovines, ovines et porcines sont représentés par des sommes variant de 100 fr. à 400 fr. pour l'espèce bovine ; de 75 à 150 fr. pour l'espèce ovine, et de 100 fr. à 150 fr. pour l'espèce porcine.

Des médailles d'argent et de bronze sont affectées aux animaux de basse-cour. Les machines et instruments agricoles ainsi que les produits agricoles et matières utiles à l'agriculture, recevront des médailles d'or, d'argent et de bronze.

En outre des objets d'art, des primes importantes pourront être décernées aux plus beaux lots d'animaux exposés dans la première division.

Les différentes opérations du concours de Cahors sont réglées ainsi qu'il suit :

Le samedi 9 juin. — Réception des machines et instruments, de 8 heures du matin à 2 heures, classement et montage.

Le dimanche 10 juin. — Ouverture du concours à midi ; exposition des instruments et machines agricoles.

Le lundi 11 juin. — Exposition des machines et instruments agricoles ; opérations du jury des instruments, à partir de 7 heures du matin ; réception des produits agricoles, qui seront admis jusqu'au mardi à midi.

Le mardi 12 juin. — Exposition des machines et instruments agricoles.

Le mercredi 13 juin. — Exposition des machines et instruments agricoles ; opérations du jury des produits agricoles, à sept heures du matin ; réception des animaux, après la visite faite par un vétérinaire désigné par le commissaire général, de huit heures du matin à quatre heures du soir ; classement des animaux.



Aucun taureau ne sera admis au concours s'il n'est muni d'un anneau ou d'une mouchette. Tous les animaux de l'espèce bovine devront être munis de deux longes.

Le jeudi 14 juin. — Opérations du jury des animaux, à partir de sept heures du matin; exposition de tout le concours.

Le vendredi 15 juin. — Exposition de tout le concours; réunion, à deux heures de l'après-midi, sous la présidence du commissaire général, des membres du jury, des délégués des associations agricoles et des exposants, pour proposer les modifications qu'il conviendrait d'apporter à l'arrêté du concours de l'année suivante.

Le samedi 16 juin. — Exposition de tout le concours.

Le dimanche 17 juin. — Exposition de tout le concours et clôture.

L'heure de la fermeture sera fixée par le commissaire général qui pourra, s'il le juge opportun, retarder le départ des objets et des animaux exposés jusqu'au lundi matin.

**Nos compatriotes**

Dans sa dernière session, le conseil supérieur du travail a émis le vœu qu'une étude complète sur le crédit populaire en France et à l'étranger fût publiée par les soins de l'Office du travail.

Le ministre du commerce et de l'industrie vient de charger M. Jules Many de préparer les éléments de cette étude, et de se rendre en Allemagne, en Italie, pour étudier sur place le fonctionnement des banques populaires existantes.

**Enseignement primaire**

Par arrêté de M. l'inspecteur d'académie, en date du 10 février, Mlle Conquet, institutrice stagiaire à Vaylats, est déléguée dans les mêmes fonctions à l'école publique de Marciillac (classe enfantine).

**Conseil d'hygiène**

Par arrêté de M. le préfet, sont nommés, de nouveau, membres du conseil d'hygiène de l'arrondissement de Cahors :

MM. Caviolle, docteur médecin à Cahors; Relhié, docteur médecin à Cahors; Cambornac, ex-pharmacien à Catus; Vigouroux, pharmacien à Cahors; Costes, maire de Cahors; Laur, conservateur de la Société agricole et industrielle du Lot.

Le conseil d'hygiène de l'arrondissement de Cahors reste ainsi composé :

MM. Caviolle, Clary, Relhié, Lebœuf, Gélis, médecins à Cahors; Cambornac, ex-pharmacien à Catus; Vigouroux, pharmacien à Cahors; Taillade, pharmacien à Castelnaud; Pagès, vétérinaire à Cahors; Costes, maire de Cahors; Berget, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Cahors.

Sont nommés membres adjoints avec voix consultative :

MM. Guieu, médecin-major de 1<sup>re</sup> classe au 7<sup>e</sup> de ligne à Cahors; Rollosse, architecte départemental à Cahors; Guiraudies-Capdeville, Bro, chefs de division à la préfecture du Lot.

Sont nommés, de nouveau, membres du conseil d'hygiène et de salubrité publique de l'arrondissement de Figeac :

MM. Vival, député et maire de Figeac; Delon, conducteur principal des ponts et chaussées, faisant fonctions d'ingénieur ordinaire à Figeac; Brugel, Pézet, médecins à Figeac; Cougoule, pharmacien à Figeac.

Le conseil d'hygiène de l'arrondissement de Figeac reste ainsi composé :

MM. Vival, député et maire de Figeac; Brives, architecte à Figeac; Delon, cond<sup>r</sup> des ponts et ch. à Figeac; Houradou, Brugel, Pézet, Albert, médecins à Figeac; Cougoule, pharmacien à Figeac; Clary, pharmacien à Leyme; Campagne, vétérinaire à Figeac.

Sont nommés, de nouveau, membres du conseil d'hygiène et de salubrité publique de l'arrondissement de Gourdon :

MM. Calmeilles, médecin à Gourdon; Vaissié, pharmacien à Vayrac; Cabanès, pharmacien à Gourdon; Bassouls, pharmacien à Gramat; Grenier, ingénieur ordinaire à Gourdon.

Le conseil d'hygiène de l'arrondissement de Gourdon reste ainsi composé :

MM. Calmeilles, Larroque, médecins à Gourdon; Fonservine, médecin à Gramat; Vaissié, ph. à Vayrac; Cabanès, ph. à Gourdon; Bassouls, ph. à Gramat; Cocula, vét. à St-Germain; Gouloumès, vét. à Gourdon; Maury, adjoint au maire de Gourdon; Grenier, ing. à Gourdon.

**Faculté des Lettres**

Baccalauréat ès-lettres (2<sup>e</sup> partie); baccalauréat de l'enseignement secondaire moderne (2<sup>e</sup> partie 1<sup>re</sup> série); baccalauréat de l'enseignement secondaire moderne 2<sup>e</sup> partie 1<sup>re</sup> série).

Une session extraordinaire de baccalauréat exclusivement réservée aux candidats ajournés aux épreuves de la 2<sup>e</sup> partie et qui en justifient, s'ouvrira devant la faculté des lettres de Toulouse le 12 mars 1894 (arrêté ministériel du 25 janvier 1894).

Les candidats composeront le lundi 12 mars à la Faculté des lettres, rue de l'Université (matin 6 h. 3/4, soir 1 h. 3/4).

L'examen oral commencera aussitôt après la correction des épreuves écrites, le mardi matin, 13 mars.

Le registre d'inscription sera ouvert du 1<sup>er</sup> au 6 mars.

**Les bureaux de tabac**

Sur la demande du ministre des finances, la commission de classement des pétitions pour l'obtention des bureaux de tabac, dont la composition pour 1894 va paraître incessamment, prononcera la déchéance sans exception, des veuves ou orphelins titulaires de débits qui ont contracté ou contracteraient un nouveau ou premier mariage. Cette mesure a pour but de produire un certain nombre de vacances et donner satisfaction à des demandes très anciennes et dignes d'un vif intérêt.

**Aviron Cadurcien**

MM. les Membres de l'Aviron Cadurcien sont instamment priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu, lundi 19 février courant, à 8 heures 1/2 du soir, au siège de la société (Café du midi).

**Tribunal correctionnel de Cahors**

Audience du 21 janvier 1894

Le tribunal prononce son jugement dans l'affaire de détournements intentée par le « Devoir des Familles » contre le sieur Capet, son agent général à Cahors. Capet est renvoyé des fins de la plainte et la société est condamnée aux dépens.

Deux braconniers sont condamnés un à 16 fr., l'autre à 25 fr. d'amende.

Le sieur Pierre Valet, cultivateur à Mont-

cléra; est condamné à un mois de prison (loi Bérenger), pour vol de bois.

Le nommé Burget, voyageur, est condamné à 2 mois de prison et 16 fr. d'amende, pour ivresse publique, outrages et rébellion envers un gendarme.

Jean Deltheil, cultivateur à Vaylats, est condamné à 1 mois de prison et 16 fr. d'amende, pour vol de truffe.

Laporte Isidore, boucher à Vaylats, est condamné à 25 fr. d'amende (loi Bérenger), pour blessures par imprudence, faites à la veuve Deltheil, âgée de 82 ans.

Le nommé Cabessut, de Sabadel est condamné par défaut à 200 fr. d'amende, pour fabrication de tabac de contrebande.

**Anarchiste ou fumiste**

Nous lisons dans la *Dépêche* : Ces jours-ci, un riche rentier de Gourdon du nom de S..., reçut par la poste, une lettre écrite en caractères d'imprimerie faits à la main, dans laquelle il était dit que, s'il ne portait pas deux mille francs sous une pierre, dans un endroit désigné, on ferait sauter sa maison.

Il va sans dire que M. S..., au lieu de porter les deux mille francs sous la pierre, porta la lettre à M. le procureur de la République.

Comme il n'existe certainement pas d'anarchiste dans notre bonne ville de Gourdon, il est probable que cette épître est l'œuvre de quelque mystificateur qui a voulu s'amuser de M. S...

En effet, nous apprenons que M. S..., a reçu, hier matin, une nouvelle lettre de son menaçant correspondant dans laquelle, sans se faire connaître, il lui disait que c'était un de ses meilleurs amis qui lui avait écrit la première missive, le pria de le pardonner et de... retirer sa plainte au parquet, ce que M. S... s'est empressé de faire.

La phthisie n'est pas héréditaire. Nous pouvons hériter de nos parents une mauvaise constitution qui nous amène rapidement à cette maladie, mais non de l'affection elle-même. Elle provient d'un germe qui se développe dans les poumons. Si les poumons sont sains, l'organisme vigoureux, ce germe restera stérile.

Le moyen d'avoir un organisme robuste et des poumons sains consiste à faire usage de l'Emulsion Scott à l'huile de foie de morue et aux hypophosphites de chaux et de soude.

Toutes les bonnes pharmacies tiennent de l'Emulsion Scott.

**THÉÂTRE DE CAHORS**

Direction J.-P. GUYOT

Mardi 20 février 1894

**Les Cloches de Corneville**

Opérette en 4 actes, mus. de Planquette

On commencera par

**LE CODICILLE**

Comédie en 1 acte

**Musique du 7<sup>me</sup> de ligne**

PROGRAMME du 18 FÉVRIER 1894

de 3 à 4 h. du soir (*Allées Fénélon*)

Pourvoirville (P. R.)	Leroux.
Les Dragons de Villars (Ouverture)	Maillard.
Sur la Plage (Valse)	Waldteufel.
Roméo et Juliette (Fantaisie)	Gounod.
Uxellodunum (Grande Marche)	Kelsen.

Ce n'est pas seulement en France que le *Santal Midy* est populaire; en Russie il est approuvé par le Conseil médical qui accorde rarement une pareille faveur. Les médecins se félicitent de n'avoir plus à recourir au copahu, au cubèbe et aux astringents.

monter dans sa chambre.

Ces braves gens qui s'étaient livrés, comme tout le monde d'ailleurs, à l'espérance de la guérison, ne se ressemblaient plus à eux-mêmes. Gertrude savait dans quel abattement profond ils étaient plongés; et, elle qui s'oubliait toujours pour ne penser qu'aux autres, elle entreprenait de les consoler, comme elle avait déjà voulu consoler son mari, comme elle avait déjà voulu consoler son père. Celle qui mourait à vingt-cinq ans, dans toute la force de sa beauté et de sa jeunesse, ne se plaignait plus, mais plaignait les autres de pleurer à cause d'elle.

Le médecin d'Arcachon, l'excellent docteur Haméau, venait la voir chaque jour. Mais, hélas, chaque jour aussi, il constatait ce dépérissement continu, l'affaiblissement général de la malade. Enfin, un soir, il crut de son devoir de prévenir M. de Kervigan d'une fin prochaine.

On eût dit que Gertrude avait deviné ces paroles. Vers neuf heures, comme Pierre qui ne la quittait plus, était assis auprès d'elle, elle se pencha doucement vers lui.

— Mon ami, dit-elle, pourquoi ne fais-tu pas mon portrait.

Ces simples paroles bouleversèrent le jeune homme.

— Eh quoi! tu veux, dit-il.

— Je veux qu'il te reste de moi un souvenir complet quand je ne serai plus là. N'est-il pas étrange, en effet, que tu ne l'aies jamais fait. Tu avais commencé des études pour ton tableau de la *Madone*...

Elle s'interrompit. Pierre l'avait détreuites, ces études, après sa rupture avec Gertrude. Elle se

**ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

du 10 au 17 février 1894

**Naissances**

Gauchez Albert, rue du Four Ste-Barbe, 12.  
Imberty Louis, rue Saint-Georges.

**Décès**

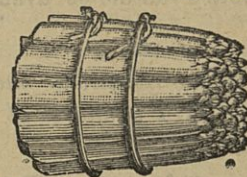
Périer Catherine, 75 ans, célibataire, Cours de la Chartreuse.  
Sallenave Marie, 73 ans, Ve Barcus, à Cabessut.  
Morcq Louis, employé d'octroi, 57 ans, rue Cathala-Coture, 5.  
Liuou Marie, 72 ans, ép. Cortech, à Larozière.  
Laffite Paule, 7 mois, rue Vayrols, 1.  
Bouzon Charles, 3 ans, rue des Hortes.  
Baudel Françoise, cuisinière, 70 ans, célibataire, rue du Bousquet, 10.

Brûler la chandelle par les deux bouts, peut se dire des gens trop nombreux qui souffrant de l'estomac, continuent leur train de vie, souffrant toujours, jusqu'à ce soit trop tard, alors qu'il leur était si facile de guérir en prenant à temps quelques Pilules Suisses.

Le meilleur *dépuratif* connu est la *Tisane Dussolin*. Il suffit d'en prendre une cuillerée à café chaque matin. On en trouve dans toutes les pharmacies. Vente en gros, pharmacie Derbecq, 24, rue de Charonne, à Paris.  
Dépôt à Cahors, pharmacie Prévot.

Si les occasions de s'enrhumer ne manquent pas dans cette saison de vents, de brouillards, de pluies, de glaces et de neiges fondues, par une juste compensation les remèdes éprouvés ne font pas défaut. En tête des meilleures recettes nous continuons à mentionner la *Pâte Regnaud*, ce bonbon délicat qui convient si parfaitement aux dames, aux enfants et aux personnes âgées.

Quand la toux est violente et empêche le sommeil, il est très utile de prendre en même temps du *Sirope de Regnaud*, qui ajoute très heureusement ses effets à ceux de la pâte.



**Asperges d'Argenteuil**

Envoi gratuit de la méthode de culture à tout lecteur du *Journal du Lot* qui enverra la coupure de cette annonce, à CAM. LANSON, horticulteur, Argenteuil (S.-et-O.).

100 griffes améliorées 1 an, franco 6 f. 60  
gare contre mandat-poste de 6 f. 60

**PAPIER WLINSI**

Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte.

Exiger le nom WLINSI

**LE VIN de G. SEGUIN**

Réveille l'appétit, facilite la digestion, coupe les fièvres, combat la Chlorose et l'Anémie; il convient à tous les tempéraments affaiblis.

Paris, 165, rue Saint-Honoré.

**ON DEMANDE** DES AGENTS D'ASSURANCES pour la **Grêle et l'Incendie**. — S'adresser rue Nationale, 77, Cahors.

**AVIS**

L'étude de M<sup>e</sup> BON, avoué, successeur de M<sup>e</sup> Espéret, est transférée *Boulevard Gambetta*, en face le Collège de jeunes filles.

Les *Cigarettes Indiennes de Crimault et C<sup>ie</sup>* sont le remède le plus efficace connu contre l'asthme, l'oppression, l'insomnie et le catarrhe chronique.

rappela qu'il lui en avait fait l'aveu, et elle eut peur de réveiller en lui de trop tristes souvenirs.

— Je commencerai demain, murmura-t-il.

— Hâte-toi, cher, le temps presse.

Le lendemain, dès qu'elle s'éveilla, elle fit venir sa femme de chambre. Elle voulut se rendre belle. Le même sentiment d'innocente coquetterie qu'elle avait eu lors du bal lui revenait. Elle se regarda dans un miroir et sourit tristement. Hélas, elle ne serait jamais plus belle.

Quand Pierre entra, elle le gronda de n'avoir point apporté ses brosses et une toile. C'est que le malheureux souffrait à l'avance de ce qu'il allait endurer en travaillant au portrait de Gertrude.

— Tu ne vois donc pas que je me suis fait un plaisir de cela, dit-elle.

Il était bien obligé de céder! La séance commença aussitôt. Qu'on se représente cette scène: sur un lit, une femme qui se meurt; en face d'elle, son mari, son amant, obligé de dompter ses larmes, de contraindre son cœur pour que sa main ne tremble point sur la toile.

Peu à peu cette main s'affaïffa. Était-ce que l'art, cette flamme divine, soutenait la créature faible et hésitante? Non. Mais Pierre se disait qu'elle avait raison, qu'elle devait laisser une image d'elle, non-seulement à lui-même, mais encore à son fils.

Et à mesure qu'il avançait dans son travail, il se produisait un étrange phénomène.

(A suivre.)

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 93

**La Fille du Marquis**

Par MARC BAYEUX

LIVRE TROISIÈME

IX

TO BE OR NOT TO BE

Sous ces paroles ardentes, M. de Courrauce était anéanti. S'il avait pu douter un instant que Gertrude ne fût bien perdue, cette croix d'un homme qu'il savait juste et bon le lui aurait irrémédiablement appris. Il regarda Pierre, puis un voile de larmes couvrit ses yeux. Il cacha son visage dans ses mains et debout, lui aussi, il pleura douloureusement, amèrement. Il n'avait pas la force de répondre au jeune homme. Il trouvait que Pierre avait raison de l'accabler, qu'il était bien réellement coupable.

À ce moment, une voix appela de l'autre côté de la chambre :

— Pierre! Pierre!

Kervigan se précipita comme un fou.

— Viens près de moi avec mon père, lui dit-elle.

— Tu veux...

— Je l'en supplie.

Mais Pierre n'eut pas un mot à dire. M. de

Courrauce entra dans la chambre de l'agonisante, chancelant comme un homme ivre.

— Pierre, mon père, que chacun de vous me donne la main.

Les deux hommes se regardaient étonnés. Gertrude sonna.

— Amenez Jean, dit-elle à la femme de chambre qui se présentait.

Quand on eut obéi, elle réunit les mains de ces deux hommes au-dessus de la tête de l'enfant :

— De la haine entre vous, murmura-t-elle. Non, ce serait un crime. Je t'ai entendu tout à l'heure, mon bien-aimé. Je veux que vous soyez unis, vous, l'aïeul, et toi, le père! Et je vous en supplie ardemment, n'oubliez jamais que vous êtes tout ce qui bientôt lui restera au monde!

Elle prononça ces mots avec tant d'autorité, avec un charme si mélancolique et si puissant à la fois que M. de Courrauce et Pierre se sentirent profondément remués tous les deux.

Puis, réconciliés par cette volonté irrésistible de la mourante, ils tombèrent dans les bras l'un de l'autre.

Ce fut le dernier combat que livra Gertrude aux sentiments de ce monde. Grâce à sa grandeur d'âme et à la persuasion de son cœur, elle avait triomphé de tout.

Heureusement que ces divers incidents ne s'étaient pas produits quelques jours plus tard. Elle n'aurait pas eu la force d'agir ainsi. Le mal fit d'effrayants progrès, continuant ses ravages inouïs. Elle dépérissait visiblement, minute par minute.

Le cinquième jour, après ce que nous venons de raconter, elle pria le colonel et Mme Delcroix de



CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 2 personnes	20 %
— 3 —	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 — ou plus	40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 15 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

AVIS TRÈS IMPORTANT

Monsieur **DIDES**, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de **PELADE** et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. **DIDES** traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents

INNOCUITÉ PARFAITE

Avis

M. J. Malinowski, ancien professeur de langues vivantes dans les Collèges et Lycées, donne des leçons d'Allemand, d'Anglais d'Italien, d'Espagnol et de Russe; chez lui à Cahors, rue du Portail-Alban, 11, maison M<sup>me</sup> V<sup>o</sup> Montcontié.

PRIX MODÉRÉS

Bibliographie

LE BON JOURNAL. — Administration et Rédaction, 26, rue Racine, Paris. — Sommaire du 15 février 1894. — Alphonse Daudet: Les Douaniers. — Pierre Sales: Marthe et Marie. — Pierre Maël: Pilleur d'épaves (suite). — Le capitaine Danrit: La Guerre de Forteresse. — Alexis Bouvier: Chochotte (suite). — Alfred Boussergent: La Maison du Quai-Planté (suite).

LA NATURE. — Bureaux à la librairie G. Masson, éditeur, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du 17 février 1894: Les eaux de drainage en hiver: P.-P. Dehérain. — La locomotive électrique: E. Hospitalier. — L'industrie laitière aux Etats-Unis. — La Trousse-Étuve: Dr Mareschal. — La photographie des couleurs: Gaston Tissandier. — Histoire d'un singe: Daniel Bellet. — Destruction des ordures: X..., ingénieur. — L'Orthogoristique môle: Henri Gadeau de Kerville. — Chronique. — Académie des sciences; séance du 4 février 1894: Ch. de Villedeuil. — La traction des bicyclettes par les chiens: Dr Madeuf.

NOUVELLES SCIENTIFIQUES (Supplément 12 de la Nature)

Hygiène et santé. — Informations. — Boîte aux lettres. — Petites inventions.

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT ET C<sup>ie</sup> 56, RUE JACOB, A PARIS

LA

MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des tableaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes: dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie. On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

Prix pour les départements: 1<sup>re</sup> édition: 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. — 4<sup>e</sup> édition, avec une gravure coloriée chaque numéro: 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également, soit aux bureaux de poste, soit aux libraires des départements.

ANCIENS ET MODERNES (*Journal musical mensuel*, grand format). — Piano; Piano et chant; Piano et instrument. — 240 pages de musique et 48 pages de texte; 12 numéros de 20 pages de musique: 4 fr. l'an.

Sommaire du numéro de Février:

Texte: Les décors des Théâtres. — Souvenirs musicaux. — Carnet musical. — Les grandes partitions (Attaque du Moulin). — Musique: L'heure des Rêves, piano: A Vernet. — Le souvenir, piano et chant: A. Tridémy. — L'attente, piano: H. Eymieu. — Quand vient l'automne, piano: J. Carlez.

Adresser les demandes à l'éditeur M. Rosoor-Delatre, éditeur et imprimeur de musique, à Tourcoing (Nord).

On souscrit également dans nos bureaux.

DEMANDEZ chez tous les LIBRAIRES et à l'imprimerie Layton, rue du Lycée (Cahors). La petite Carte de poche DU LOT

**GUÉRISON**  
Certains et Radicaux de toutes les Affections de la Peau: DARTRES, ECZEMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.  
PLAQUES, ULCÈRES, TARIQUEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres.  
Le traitement dirigé uniquement du traitement, il est à la portée de petites bourses, et dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.  
S'adresser à M. LÉONORMAND, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspondance.

A VENDRE

Un fonds de commerce, exploité à Cahors, comprenant les porcelaines, les verres et cristaux, l'épicerie et la poterie.

S'adresser pour les renseignements à l'étude de M<sup>e</sup> LASCAZES, notaire, 69, boulevard Gambetta, Cahors.

H. ESCURET

Marchand d'antiquités diplômé

Rue du Lycée (près la Poste), CAHORS

M. ESCURET, marchand d'antiquités, qui a obtenu un diplôme d'honneur en 1879 et une médaille aux Expositions de Montpellier, fait les réparations spéciales pour Meubles anciens sculptés, marquetés, laqués, incrustés en cuivre ou ivoire, etc., etc.

Il s'occupe également de la vente et de l'achat de tous les meubles et objets d'art anciens.

Il sert d'intermédiaire pour les ventes et achats.

Il achète tapisseries, gravures, bibelots anciens.

Echange d'ancien contre du moderne.

Vignes américaines

Grande baisse de Prix

Racinés 1<sup>er</sup> choix, Jacquez, Riparias, Solonis, Clintons ou plants Pouzin, 40 fr. le mille.

Greffés-soudés 1<sup>er</sup> choix depuis 150 f. 2<sup>e</sup> choix et demi-soudés depuis 70 f.

S'adresser au propriétaire, M. Victor Combes, Chevalier du mérite agricole, lauréat du Concours des vignobles, membre du Jury.

A VIRE, par Puy-l'Evêque (Lot)

Peinture ENTREPRENEUR DE PEINTURE Papiers peints  
Vitrerie en  
Faux bois **Henri SÉGUY** tous genres  
Marbre Rue du Lycée, n° 40, CAHORS Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le Dimanche 25 Février 1894, et jours suivants, à midi, Aux Eyzies, commune de Tayac, canton de St-Cyprien (Dordogne), ligne de Périgueux à Agen.

D'un très important

Matériel de Distillerie

consistant notamment en: Deux rectificateurs, contenant l'un deux hectolitres et l'autre soixante-deux hectolitres. — Un appareil distillateur avec réfrigérants, contenant douze hectolitres. — Deux alambics Bain-Marie, contenant: l'un quatre hectolitres et l'autre neuf hectolitres cinquante. — Six réservoirs en tôle contenant: le premier dix-neuf hectolitres, les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> soixante-deux hectolitres chacun, et les trois derniers seize hectolitres chacun. — Un Malaxeur. — Dix cuves, presses ou autres. — Une chaudière verticale tubulaire de la force de dix chevaux. — Seize foudres d'une capacité allant de 150 hectolitres à vingt hectolitres. — 700 hectolitres eau-de-vie fine des fins Bois, contenue soit dans les foudres soit en fûts. — 323 bouteilles fins Bois, trois, quatre et cinq étoiles. — Huit futailles rhum à 53 degrés. — Infusions de vanilles et d'amandes. — Brou de noix. — Un dynamo Gram avec tous ses accessoires. — Charrette et camion. — Outillage et accessoires. — Mobilier de bureau et autres objets.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. LAUBIE, liquidateur, à Périgueux, rue Bodin, 18 et à M. CASTANET, huissier au Bugue, chargé de la vente. — On pourra visiter et déguster du 18 février courant jusqu'au jour de la vente, tous les jours de midi à quatre heures.

15, Rue Grange-Batelière, PARIS. **LE MONITEUR DES VALEURS DU COMPTANT** 2 FR. par An. COTE SPECIALE des VALEURS en BANQUE. Le Plus Complet des Journaux Financiers. C'EST LE SEUL JOURNAL PUBLIANT LA COTE INTÉGRALE DES VALEURS en BANQUE. On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste, et par mandat ou timbres-poste. Envoi d'un numéro d'essai sur demande.

**VIN de VIAL**  
TONIQUE ANALEPTIQUE RECONSTITUANT  
Au QUINA SUC DE VIANDE PHOSPHATE de CHAUX  
Composé des substances absolument indispensables à la formation et au développement de la chair musculaire et des Systèmes nerveux et osseux.  
Le VIN de VIAL est l'heureuse association des médicaments les plus actifs pour combattre l'Anémie, la Chlorose, la Dyspepsie, les Gastrites, les Gastralgies, la Diarrhée atonique, l'Age critique, l'Étiolation, les longues Convalescences. En un mot, tous ces états de langueur, d'amalgrissement, d'épuisement nerveux auxquels les tempéraments sont de nos jours trop fatalement prédisposés.  
LYON — Pharmacie J. VIAL, rue de Bourbon, 14 — LYON

Dépôt dans les principales pharmacies.

La Grande Encyclopédie

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE MM.: BERTHELOT, sénateur, membre de l'Institut. H. DERENBOURG, prof à l'École des langues orientales. P.-Camille DREYFUS, député de la Seine. A. GUY, professeur à l'École des chartes. GLASSON, de l'Institut, prof à la Faculté de droit. Dr L. HAHN, bibliothécaire de la Faculté de médecine. C.-A. LAISANT, docteur en sciences mathématiques. H. LAURENT, examinateur à l'École polytechnique. E. LEVASSEUR, de l'Institut, prof au Collège de France. H. MARION, professeur à la Sorbonne. E. MUNTZ, conservateur de l'École des beaux-arts. A. WALTZ, prof à la Faculté des lettres de Bordeaux.  
La GRANDE ENCYCLOPÉDIE, dont les articles sont rédigés et signés par plus de 500 collaborateurs — tous éminents spécialistes. — est le seul ouvrage français de cette nature justifiant son titre. Elle formera environ 28 volumes gr. in-8° colombier de 1200 pages, qui se publient par livraisons de 48 pages paraissant le jeudi de chaque semaine.  
Broché: 600 fr. Payables: 10 fr. par mois ou 500 fr. comptant. Relié: 750 fr. Payables: 15 fr. par mois ou 650 fr. comptant.  
Demander Prospectus détaillé aux Éditeurs

H. LAMIRAULT et C<sup>ie</sup>, 61, rue de Rennes, Paris

Le propriétaire-gérant: LAYTON.